

LE RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU S'EFFECTUERA LE 5 MARS 2018

Merci de prendre les dispositions nécessaires avant le passage du releveur (portail ouvert, animaux attachés...) afin qu'il puisse accéder facilement au compteur.

EN CAS D'ABSENCE, il est possible de communiquer votre relevé, en retournant la carte réponse laissée dans votre boîte aux lettres, soit directement depuis votre espace client sur Internet (<https://www.saurclient.fr/>).

Ce relevé permettra d'établir une facture à partir de la consommation réelle et de prévenir également une éventuelle fuite sur l'installation.

RAPPEL IMPORTANT

Le Siryae attire l'attention que seules les personnes identifiées ci-dessous sont habilitées à procéder au relevé des compteurs.

Vous trouverez également les photos sur le site internet www.siryae.fr



En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou la Gendarmerie.